



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2021-05-31\_2351

**Valenton - Signature de la charte Ecoquartier  
pour le projet de renouvellement urbain  
de la Lutèce-Bergerie**

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

| Ville                    | Nom                          | Présent     | A donné pouvoir à | Votes |
|--------------------------|------------------------------|-------------|-------------------|-------|
| Villejuif                | Mme ABDOURAHAMANE Rakia      | Présente    |                   | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. AFFLATET Alain            | -           |                   |       |
| Gentilly                 | M. AGGOUNE Fatah             | Représenté  | M. Leprêtre       | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme AMKIMEL Saloua           | -           |                   |       |
| Le Kremlin-Bicêtre       | Mme AZZOUZ Anissa            | Représentée | M. Guillaumot     | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BELL-LLOCH Pierre         | Présent     |                   | P     |
| Orly                     | Mme BEN CHEIKH Imène         | -           |                   |       |
| Vitry-sur-Seine          | M. BENBETKA Abdallah         | Présent     |                   | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | M. BENETEAU Sébastien        | Représenté  | Mme Bensarsa Reda | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BEN-MOHAMED Khaled        | Représenté  | M. Benbetka       | P     |
| Juvisy-sur-Orge          | Mme BENSARSA REDA Lamia      | Présente    |                   | P     |
| Viry Chatillon           | M. BERENGER Jérôme           | Représenté  | Mme Troubat       | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme BERNET Lydia             | Représentée | M. Guillaumot     | P     |
| Thiais                   | M. BEUCHER Daniel            | -           |                   |       |
| Chevilly-Larue           | Mme BOIVIN Régine            | Présente    |                   | P     |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. BOUFRAINE Kamel           | -           |                   |       |
| Cachan                   | Mme BOUGLET Maëlle           | Représentée | M. Moulhi         | P     |
| Vitry-sur-Seine          | M. BOURDON Frédéric          | Représenté  | M. Lipietz        | P     |
| Ivry-sur-Seine           | M. BOUYSSOU Philippe         | Représenté  | M. Kennedy        | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. BRIEY Ludovic             | Représenté  | M. Defremont      | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme CABILLIC Kati            | -           |                   |       |
| Fresnes                  | Mme CHAVANON Marie           | Représentée | Mme Vala          | P     |
| Athis-Mons               | M. CONAN Gautier             | -           |                   |       |
| Chevilly-Larue           | Mme DAUMIN Stéphanie         | Présente    |                   | P     |
| Cachan                   | Mme DE COMARMOND Hélène      | Représentée | M. Vielhescaze    | P     |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. DECROUY Clément           | Présent     |                   | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. DEFREMONT Jean-Marc       | Présent     |                   | P     |
| Arcueil                  | Mme DELAHAIE Carine          | Représentée | Mme Linek         | P     |
| Thiais                   | M. DELL'AGNOLA Richard       | -           |                   |       |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. DELORT Daniel             | -           |                   |       |
| Vitry-sur-Seine          | Mme DEXAVARY Laurence        | -           |                   |       |
| Ivry-sur-Seine           | Mme DORRA Maryse             | Représentée | Mme Boivin        | P     |
| Morangis                 | M. DUFOUR Jean-Marc          | Présent     |                   | P     |
| Savigny-sur-Orge         | Mme DUPART Agnès             | Représentée | M. Defremont      | P     |
| Vitry-sur-Seine          | Mme EBODE ONDOBO Bernadette  | Représentée | Mme Kacimi        | P     |
| Villejuif                | M. GARZON Pierre             | Représenté  | Mme Leydier       | P     |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. GAUDIN Philippe           | -           |                   |       |
| Choisy-le-Roi            | Mme GAULIER Danièle          | -           |                   |       |
| Arcueil                  | Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie | -           |                   |       |
| Villeneuve-le-Roi        | M. GONZALES Didier           | -           |                   |       |
| Villeneuve-le-Roi        | Mme GONZALES Elise           | -           |                   |       |
| Ablon-sur-Seine          | M. GRILLON Eric              | -           |                   |       |
| Athis-Mons               | M. GROUSSEAU Jean-Jacques    | Représenté  | Mme Sow           | P     |
| Choisy-le-Roi            | M. GUILLAUME Didier          | Représenté  | Mme Daumin        | P     |
| Savigny-sur-Orge         | M. GUILLAUMOT Bruno          | Présent     |                   | P     |

2351

1/4

|                          |                              |             |                   |   |
|--------------------------|------------------------------|-------------|-------------------|---|
| Choisy-le-Roi            | M. ID ELOUALI Ali            | Représenté  | M. Lipietz        | P |
| Orly                     | Mme JANODET Christine        | Représentée | Mme Daumin        | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme KABBOURI Rachida         | Présente    |                   | P |
| Villejuif                | Mme KACIMI Malika            | Présente    |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. KENNEDY Jean-Claude       | Présent     |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme KIROUANE Ouarda          | Représentée | Mme Abdourahamane | P |
| Arcueil                  | Mme LABROUSSE Sophie         | -           |                   |   |
| Vitry-sur-Seine          | M. LADIRE Luc                | Représenté  | M. Bell-Lloch     | P |
| Villejuif                | M. LAFON Gilles              | Représenté  | Mme Leydier       | P |
| Paray-Vieille-Poste      | Mme LALLIER Nathalie         | -           |                   |   |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. LAURENT Jean-Luc          | Présent     |                   | P |
| Fresnes                  | Mme LEFEBVRE Claire          | Représentée | M. Taupin         | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LEFEBVRE Fabienne        | Représentée | Bell-Lloch        | P |
| Vitry-sur-Seine          | M. LEPRETRE Michel           | Présent     |                   | P |
| Orly                     | M. LERUDE Renaud             | Présent     |                   | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. LESSELINGUE Pascal        | -           |                   |   |
| Thiais                   | Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie | -           |                   |   |
| Villejuif                | Mme LEYDIER Anne-Gaëlle      | Présente    |                   | P |
| Athis-Mons               | Mme LINEK Odile              | Présente    |                   | P |
| Villejuif                | M. LIPIETZ Alain             | Présent     |                   | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme LORAND Isabelle          | Représentée | Mme Linek         | P |
| Villeneuve-le-Roi        | M. MAITRE Jean-Louis         | Présent     |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MARCHAND Romain           | Représenté  | M. Pirolli        | P |
| Rungis                   | M. MARCILLAUD Bruno          | Représenté  | M. Decrouy        | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MOKRANI Mehdi             | Représenté  | M. Lerude         | P |
| Villejuif                | Mme MORIN Valérie            | Représentée | Mme Abdourahamane | P |
| Vitry-sur-Seine          | Mme MORONVALLE Margot        | Représentée | Mme Kacimi        | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | M. MOUALHI Sophian           | Présent     |                   | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. MRAIDI Mehrez             | Représenté  | M. Pirolli        | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | Mme NOWAK Mélanie            | -           |                   |   |
| Choisy-le-Roi            | Mme OSTERMEYER Sushma        | Représentée | M. Maître         | P |
| Choisy-le-Roi            | Mme OZCAN Canan              | Représentée | M. Maître         | P |
| Choisy-le-Roi            | M. PANETTA Tonino            | Représenté  | M. Decrouy        | P |
| Ivry-sur-Seine           | M. PECQUEUX Clément          | Représenté  | Mme Boivin        | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme PIERON Marie             | Représentée | M. Lerude         | P |
| Fresnes                  | M. PIROLI Yann               | Présent     |                   | P |
| Cachan                   | M. RABUEL Stéphane           | Représenté  | M. Vielhescaze    | P |
| Athis-Mons               | M. SAC Patrice               | Représenté  | Mme Sow           | P |
| Viry Chatillon           | M. SAUERBACH Laurent         | Représenté  | M. Dufour         | P |
| Ivry-sur-Seine           | Mme SEBAIHI Sabrina          | -           |                   |   |
| Thiais                   | M. SEGURA Pierre             | Représenté  | M. Dufour         | P |
| L'Haÿ-les-Roses          | Mme SOURD Françoise          | -           |                   |   |
| Athis-Mons               | Mme SOW Fatoumata            | Présente    |                   | P |
| Valenton                 | Mme SPANO Cécile             | Représentée | M. Yavuz          | P |
| Chevilly-Larue           | M. TAUPIN Laurent            | Présent     |                   | P |
| Choisy-le-Roi            | M. THIAM Moustapha           | -           |                   |   |
| Gentilly                 | Mme TORDJMAN Patricia        | Représentée | M. Leprêtre       | P |
| Viry Chatillon           | Mme TROUBAT Aurélie          | Présente    |                   | P |
| Fresnes                  | Mme VALA Cécilia             | Présente    |                   | P |
| Morangis                 | Mme VERMILLET Brigitte       | -           |                   |   |
| Vitry-sur-Seine          | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile  | Représentée | M. Kennedy        | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. VIC Jean-Pierre           | -           |                   |   |
| Cachan                   | M. VIELHESCAZE Camille       | Présent     |                   | P |
| Viry Chatillon           | M. VILAIN Jean-Marie         | Représenté  | M. Vilain         | P |
| Valenton                 | M. YAVUZ Métin               | Présent     |                   | P |
| Le Kremlin-Bicêtre       | M. ZINCIROGLU Lionel         | Représenté  | Mme Bensarsa Reda | P |
| Villejuif                | M. ZULKE Michel              | Représenté  | M. Yavuz          | P |

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

|   |                 |                    |                |
|---|-----------------|--------------------|----------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b> |                 |                    | 102            |
| <b>N° de délibérations</b>  | <b>Présents</b> | <b>Représentés</b> | <b>Votants</b> |
| 2340 à 2362   | 28              | 48                 | 76             |

## Exposé des motifs

Le label Ecoquartier, lancé en décembre 2012 par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, vise à encourager la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires et plus particulièrement des opérations d'Écoquartier dans les territoires qui ont des programmes significatifs de développement de l'habitat.

La démarche de labellisation présente 4 étapes progressives, correspondant aux différents stades du projet : l'Écoquartier en projet (étape 1), l'Écoquartier en chantier (étape 2), l'Écoquartier livré (étape 3), et l'Écoquartier confirmé (étape 4).

La commune de Valenton et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre sont engagés dans un projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Lutèce-Bergerie, dans le cadre du NPNRU intercommunal de Valenton - Villeneuve-Saint-Georges, en partenariat avec les différents acteurs du projet, dont le bailleur Segens.

Les partenaires du projet ont pour ambition d'inscrire le projet Lutèce-Bergerie dans une démarche Ecoquartier, afin de favoriser la recherche d'une ambition environnementale forte dans chaque opération, ainsi que les dynamiques de concertation et d'attention à la maîtrise d'usage à chaque étape du projet.

En effet, un Ecoquartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes des villes et territoires durables :

- Participation citoyenne : les Ecoquartiers sont des projets collectifs, ancrés dans les besoins et les attentes des habitants,
- Amélioration du cadre de vie : mise en place d'un habitat et d'un environnement favorisant la santé, la sûreté et le lien social,
- Contribution au dynamisme territorial : mixité fonctionnelle, mobilités douces,
- Promotion d'une gestion responsable des ressources et adaptation au changement climatique : place de la nature en ville, îlots de fraîcheur, gestion alternative des eaux pluviales...

Le projet urbain travaillé depuis plusieurs mois s'est construit en s'appuyant sur les grands axes de la démarche Ecoquartier, à travers plusieurs dimensions :

- Concertation des habitants,
- Mise en place d'un réseau d'équipements structurants au sein du quartier,
- Valorisation des atouts paysagers du quartier, lien à la nature,
- Premier travail sur la gestion alternative des eaux pluviales,
- Recherche d'une économie des ressources.

Ces objectifs se reflètent déjà dans les opérations en cours. L'ambition environnementale a été mise en avant comme un point important du travail mené dans le cadre des études de programmation des équipements publics.

Il est prévu de raccorder le quartier au réseau de géothermie afin de donner accès aux habitants à une énergie renouvelable peu coûteuse, qui entre dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

Une rencontre technique au sujet de la labellisation Ecoquartier a déjà eu lieu avec les services de l'État le 17 mars dernier.

Afin d'entrer dans la démarche de labellisation, et ainsi de bénéficier d'un appui des services de l'État pour l'amélioration du projet et la recherche de financements complémentaires, la charte Ecoquartier doit être signée par l'ensemble des parties prenantes du projet.

Sur avis favorable du Conseil municipal de Valenton en date du 20 mai 2021, le Conseil Territorial est invité à en délibérer afin de donner un avis favorable à l'adhésion de la charte nationale Ecoquartier.

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Valenton du 20 mai 2021 approuvant l'adhésion à la charte nationale Ecoquartier ;

**Vu** la délibération du Conseil Territorial du 18 décembre 2018 approuvant le protocole de préfiguration du NPNRU de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ;

**Vu** la signature du protocole de préfiguration en date du 9 février 2019 par les partenaires du projet du NPNRU de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges ;

**Considérant** l'intérêt de s'inscrire dans les engagements de la charte Ecoquartier afin de favoriser l'ambition environnementale et sociale du projet de renouvellement urbain de la Lutèce-Bergerie à Valenton ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

## Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la charte Ecoquartier pour le projet de renouvellement urbain Lutèce-Bergerie sur la commune de Valenton, annexée à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite charte et tout document afférent.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
  - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
  - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Valenton pour une durée d'un mois.
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipeement et de l'Aménagement.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général De Gaulle, 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil Territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

### Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juin 2021 ayant été affichée le 07 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE

# Charte ÉcoQuartier



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# LES 4 ÉTAPES DU LABEL ÉCOQUARTIER

## LABEL ÉCOQUARTIER – ÉTAPE 1 : L'ÉCOQUARTIER EN PROJET



- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet.
- ▶ Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label et le projet est répertorié comme « Label ÉcoQuartier – étape 1 » dans la communication nationale.

## LABEL ÉCOQUARTIER – ÉTAPE 2 : L'ÉCOQUARTIER EN CHANTIER



- ▶ Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier le respect des engagements de la charte ÉcoQuartier.
- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la Commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

## LABEL ÉCOQUARTIER – ÉTAPE 3 : L'ÉCOQUARTIER LIVRÉ



- ▶ Lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.
- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 3 est délivré par la Commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

## LABEL ÉCOQUARTIER – ÉTAPE 4 : L'ÉCOQUARTIER CONFIRMÉ



- ▶ Trois ans après la livraison de l'ÉcoQuartier, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.
- ▶ Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue associant les habitants et les usagers du territoire.
- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 4 est délivré par la Commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

# LA CHARTE ÉCOQUARTIER : PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA VILLE DURABLE

## ÉCOQUARTIER : FAIRE DU PROJET AUTREMENT

L'ÉcoQuartier sera un laboratoire opérationnel de la ville durable, un lieu de créativité et d'audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés, ou dans les modalités de conduite de projet. La mobilisation citoyenne sera un élément majeur de la conduite du projet.

Cette charte nous engage dans un processus imaginatif, adaptable et vivant pour favoriser une amélioration continue des pratiques d'aménagement.

## ÉCOQUARTIER : MONTRER QUE TOUS LES TERRITOIRES CONTRIBUENT AUX ENJEUX NATIONAUX ET MONDIAUX

Nous pensons que les ÉcoQuartiers, par les propositions ambitieuses qu'ils contiennent, constituent un facteur d'attractivité et de qualité et permettent d'engager tous les territoires dans une dynamique vertueuse. Cette signature est un engagement concret et opérationnel pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris par la France, notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique.

Chaque territoire dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé. Il est de notre responsabilité de participer à cet élan pour nos territoires en nous fondant sur des engagements concrets et mesurables : la charte et le label ÉcoQuartier en sont les premières pierres.

## ÉCOQUARTIER : LEVIER VERS LA VILLE DURABLE

Nous considérons que les engagements de cette charte doivent non seulement guider les ÉcoQuartiers que nous porterons, mais aussi infléchir nos actions à plus long terme à l'échelle de notre territoire.

Nous nous engageons à repenser nos pratiques d'aménagement dans le cadre de notre ÉcoQuartier en application de cette charte, afin qu'il constitue un levier vers la ville durable et qu'il ne reste pas une opération isolée.

Au-delà de la durée de l'opération, nous nous devons d'être présents dans la phase de vie de cet ÉcoQuartier, afin d'accompagner ses habitants, de susciter et d'accueillir de nouveaux comportements plus responsables.

Par la signature de la présente charte ÉcoQuartier, nous nous engageons dans une politique d'aménagement durable, afin de permettre aux citoyens de s'épanouir dans des territoires accueillants et dynamiques. Ceci constitue une étape clé de la transformation de nos territoires, pour un développement solidaire et respectueux de l'environnement.

# Les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier

## Dimension « Démarche et Processus »

*Engagement 1* : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

*Engagement 2* : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne

*Engagement 3* : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global

*Engagement 4* : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet

*Engagement 5* : Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

## Dimension « Cadre de Vie et Usages »

*Engagement 6* : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain

*Engagement 7* : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité

*Engagement 8* : Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air

*Engagement 9* : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale

*Engagement 10* : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site



## **Dimension « Développement territorial »**

*Engagement 11* : Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

*Engagement 12* : Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité

*Engagement 13* : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

*Engagement 14* : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement

*Engagement 15* : Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

## **Dimension « Environnement et Climat »**

*Engagement 16* : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques

*Engagement 17* : Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération

*Engagement 18* : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

*Engagement 19* : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économique

*Engagement 20* : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

# LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

## LES TEXTES ET RÉFÉRENCES À L'ÉCHELLE MONDIALE

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a adopté la **Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique**, ainsi que la **Convention sur la diversité biologique**, qui marquent le lancement de processus de négociations internationales auxquelles la France contribue activement. **La charte Action 21** énonce par ailleurs les éléments fondateurs de la méthode Agenda 21, qui inspire directement les engagements de la présente charte ÉcoQuartier.

**Après le protocole de Kyoto adopté en 2005**, élément déclencheur de la refonte de la réglementation thermique en France, et le « Plan stratégique 2010-2020 de la biodiversité » issu du **protocole de Nagoya** visant à réduire les pressions directes et indirectes sur la biodiversité, la signature **de l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2015** constitue un tournant majeur de la mobilisation des acteurs et des territoires français dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

En 2012, l'un des principaux résultats de la **Conférence de Rio+20** a été l'accord des États membres sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD), qui visent à poursuivre dans tous les pays une action ciblée et cohérente en la matière. C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les **17 ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030** sont entrés en vigueur. Pour la première fois, un objectif concerne particulièrement les villes : c'est **l'objectif n° 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »**.

Enfin, la **3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)**, qui s'est tenue à Quito, en Équateur, en octobre 2016, a eu comme effet immédiat de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, en se centrant particulièrement sur la mise en œuvre d'un « **Nouvel Agenda Urbain** ».

## LES TEXTES ET RÉFÉRENCES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

De nombreux caps ont été franchis par les institutions et collectivités locales européennes depuis Rio :

**La charte d'Aalborg**, adoptée le 27 mai 1994, prône la ville comme l'échelle pertinente d'action en faveur du développement durable : « La Ville durable est l'autorité locale proche **des problèmes environnementaux des citoyens**, qui partage les responsabilités avec les autorités compétentes à tous les niveaux, pour **le bien-être de l'homme et de la nature** » ;

**L'Accord de Bristol**, adopté le 7 décembre 2005, instaure l'échange européen de bonnes pratiques et d'exemples, notamment en termes de quartiers durables. La double référence à la charte d'Aalborg et à l'Accord de Bristol est un garde-fou pour ne pas oublier qu'un ÉcoQuartier doit être un levier vers la ville durable ;

**La charte de Leipzig**, signée le 24 mai 2007, affirme l'importance d'une ville durable et solidaire et de

l'approche intégrée du développement durable ;

**L'Agenda urbain pour l'Union européenne**, adopté le 30 mai 2016, vise à associer les villes à l'élaboration des politiques européennes afin de mieux les adapter aux réalités et enjeux auxquels elles sont confrontées. Il constitue la contribution opérationnelle de l'Union européenne au Nouvel Agenda Urbain.

Ces accords illustrent l'engagement des États et des collectivités en matière de développement urbain durable et intégré.

## LES TEXTES ET RÉFÉRENCES À L'ÉCHELLE NATIONALE

**La loi « SRU »** du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, poursuit un triple objectif : améliorer la cohérence entre planification urbaine et territoriale, renforcer la solidarité entre les villes et la mixité sociale dans l'habitat et mettre en place une politique des déplacements au service du développement durable.

**Les lois Grenelle** (la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) définissent une feuille de route pour le développement durable.

**Le Code de l'environnement** prône explicitement les cinq finalités du développement durable mentionnées à l'alinéa III de l'article L. 110-1, modifié par la loi Grenelle 1 du 12 juillet 2010, art. 253, reprises dans le cadre de référence pour les Agendas 21 locaux.

**Le Code de l'urbanisme** impose les principes concernant le développement durable dans les documents de planification définis par l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi du 17 mai 2011, art. 123 (les SCoT, les PLU et les cartes communales).

**La loi ALUR** (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014, à travers la mise en place de nouveaux outils fonciers et de documents d'urbanisme plus efficaces, vise à favoriser la construction de logements tout en luttant contre la consommation excessive d'espaces. Elle améliore la participation du public et facilite l'émergence de modèles d'habitat collectif innovant, alternatif, durable et économe pour faciliter l'accès au logement.

Enfin, la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** du 17 août 2015 fixe des objectifs permettant la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris sur le climat et propose des mesures d'accompagnement qui impactent directement les projets d'aménagement des collectivités : rénovation énergétique des bâtiments existants et renforcement des performances énergétiques des nouvelles constructions, développement des transports propres et des mesures en matière de circulation et de mobilité pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé, lutte contre les gaspillages et promotion de l'économie circulaire, développement des énergies renouvelables pour valoriser les ressources des territoires.



## SIGNATURE DE LA CHARTE

*pour le projet  
d'ÉcoQuartier :*

**RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE SIGNATURE,  
NOUS :**

- ▶ Adhérons à la charte ÉcoQuartier et recevons pour ce projet le « Label ÉcoQuartier – étape 1 » ;
- ▶ Rejoignons les membres du Club ÉcoQuartier ;
- ▶ Nous engageons à utiliser le logo « Label ÉcoQuartier – étape 1 » sur tout support de communication relatif à l'ÉcoQuartier.

### **SIGNATURE DU MAIRE ET / OU DU PRÉSIDENT DE L'EPCI**

NOM, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :

SIGNATURE

### **AUTRE SIGNATAIRE\***

NOM, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :

### **AUTRE SIGNATAIRE\***

NOM, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :

### **AUTRE SIGNATAIRE\***

NOM, prénom :

Fonction du signataire :

Administration ou organisme local :

Lieu et date de signature :



\* Le porteur de projet, s'il n'est pas le maire ou le président d'EPCI, ainsi que tous les partenaires du porteur de projet (aménageurs, collectifs ou associations de citoyens, bureaux d'études, promoteurs,...) sont invités à signer la charte à la suite des élus du territoire.